ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Successions et liberalites

Question écrite n° 6054

Texte de la question

M Georges Colombier appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et du budget, sur l'harmonisation de la legislation fiscale avec celle des autres etats en ce qui concerne les droits de succession et les abattements entre epoux. Il souhaite savoir comment vont etre attenuees ces disparites avant 1993.

Texte de la réponse

Reponse. - Il n'est pas possible d'anticiper sur la nature des mesures que le Gouvernement sera amene a prendre compte tenu des orientations qui seront preconisees par le conseil des ministres europeens sur la reforme de la fiscalite de l'epargne avec les incidences qu'elle comporte sur le patrimoine, a la fin du premier semestre 1989. Le projet de loi de finances pour 1990 qui sera depose en septembre 1989 comportera normalement les premieres mesures qui seront proposees au Parlement dans la perspective d'une harmonisation des fiscalites.

Données clés

Auteur : M. Colombier Georges
Circonscription : - Union pour la démocratie française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 6054
Rubrique : Enregistrement et timbre
Ministère interrogé : économie, finances et budget
Ministère attributaire : économie, finances et budget

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 5 décembre 1988, page 3489